



Ville de La Tour-de-Peilz

Communiqué de presse

Budget 2016 de la commune de La Tour-de-Peilz

Un déficit budgétaire en légère diminution

Au cours d'une conférence de presse tenue le jeudi 12 novembre 2015, la Municipalité de La Tour-de-Peilz a rendu public son projet de budget 2016. Celui-ci présente un déficit présumé de 3,08 millions de francs pour un total de dépenses de plus de 60,7 millions. Le déficit prévu au budget 2015 s'élevait à 3,6 millions de francs et les dépenses à 61,2 millions.

Le projet de budget 2016, qui sera discuté le 9 décembre au Conseil communal, voit l'estimation des recettes s'élever à 57,62 millions (contre 57,63 millions au budget 2015). Pour mémoire, les recettes d'impôts prévues pour le budget sont calculées sur la base des montants facturés au 31 août de l'exercice en cours, majorés de 4% (dont une moitié est liée à l'augmentation du nombre des contribuables et l'autre à la progression des revenus et de la fortune). Cette stabilité des recettes entre les deux exercices comparés s'explique par une diminution des montants facturés d'environ 1,5 million entre les 31 août 2014 et 2015.

Malgré la stagnation des revenus, une gestion rigoureuse des dépenses a permis de diminuer le déficit prévu d'environ 15% par rapport à 2015. Cet effort est soutenu par une baisse bienvenue des charges cantonales, qui s'élèvent à 10,2 millions pour la facture sociale (11,6 millions en 2015, soit une diminution d'environ 12%) et à 4,9 millions au titre de participation nette au fonds de péréquation (5,4 millions en 2015, ce qui représente environ 10% de moins). Aux montants précédemment cités s'ajoutent Fr. 800'550.-- (Fr. 832'000.-- en 2015, en recul d'environ 4%) pour la réforme policière. Par ailleurs, les salaires des employés communaux ne seront pas indexés, compte tenu de l'évolution négative de l'indice du coût de la vie.

Les investissements représentent, pour 2016, presque 12 millions de francs, principalement consacrés à des travaux d'infrastructures (collège Courbet, routes et collecteurs) ainsi qu'au patrimoine immobilier communal (Maison de commune, Château et Temple). La marge d'autofinancement est négative, à hauteur de 2,5 millions de francs (3,4 millions en 2015). Les comptes 2015 de la Commune seront bouclés au mois de mai 2016.

Renseignements :

M. Olivier Martin, conseiller municipal, 079 689 78 07.

La Tour-de-Peilz, le 12 novembre 2015

